



Suivez toute l'information sur www.snamafo.fr

POURQUOI SE SYNDIQUER AU SNAMA FO ?

Son indépendance

Le Syndicat National des Agents du Ministère de l'Agriculture FORCE OUVRIERE (SNAMA FO) est libre de toute emprise politique, religieuse ou philosophique.

Sa proximité

Le SNAMA FO est présent à vos côtés partout en France. Il est représenté au niveau national, régional et départemental.

Son efficacité

Dénoncer - revendiquer - proposer - négocier, telles sont les pratiques du SNAMA FO pour défendre vos droits.

Ses informations

Le SNAMA FO vous apporte un maximum d'informations concernant les dossiers d'actualité du ministère et vous offre tous les renseignements concernant votre carrière et votre rémunération via son site internet : www.snamafo.fr ses flashes infos et son bulletin d'information mensuel.

INDEPENDANCE, **PROXIMITE**, **EFFICACITE** et **INFORMATION** sont les points forts du SNAMA FO. Le nombre de ses adhérents et la détermination de ses élus viennent encore renforcer son action.

LE SNAMA FO, C'EST VOTRE FORCE !

COMMENT LE SNAMA FO VOUS DEFEND ?

Collectivement

Le SNAMA FO rassemble les **personnels administratifs, techniques et contractuels** (statut unique, CDI, CDD) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et des établissements publics qui en dépendent (IFCE issu de la fusion des Haras Nationaux et de l'ENE, FranceAgriMer, ASP, ANSES...), ainsi que les **retraités**.

Chacune de vos revendications est donc défendue par des représentants qui connaissent vos conditions de travail.

Individuellement

Vous avez une difficulté, un souci, un besoin d'informations... le SNAMA FO intervient pour vérifier, préciser, orienter, conseiller, renseigner et vous aider.



BULLETIN D'ADHESION 2017

Bulletin à retourner accompagné du ou des chèque(s) de cotisation libellé(s) à l'ordre du
SNAMA FO

à votre délégué ou à **Sylvie TOUCHET - Trésorière du SNAMA FO**
4 lotissement du Rangourlay – 29590 LE FAOU – Tél : 02 98 81 04 79

VOUS ETES

CIVILITE NOM
PRENOM DATE DE NAISSANCE
CORPS
GRADE
ECHELON

- Adhérent
 Nouvel adhérent

NOM DE LA STRUCTURE
ADRESSE ADMINISTRATIVE

- Actif
 Retraité(e)

ADRESSE PERSONNELLE
(si vous souhaitez y recevoir
votre courrier syndical)

TEL MEL

MONTANT DE LA COTISATION

▶ **ACTIF** : INDICE MAJORE X 0,27 = €

▶ **CDD** forfait : 57 €

▶ **RETRAITÉ** forfait : 57 €

Je choisis de payer en : 1 fois 2 à 4 fois* (en cas de problème, nous contacter)

* Si vous réglez en 2 - 3 ou 4 fois, merci d'indiquer au dos des chèques **la date souhaitée du retrait**, maximum jusqu'à fin septembre.

déclare adhérer au Syndicat National des Agents du Ministère de l'Agriculture - SNAMA FO

A LE SIGNATURE

LE SNAMA FO VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN ET DE VOTRE ADHESION

Un crédit d'impôt est accordé sur la cotisation syndicale à hauteur de 66 % de son montant. Même les salariés non imposables peuvent bénéficier de cette mesure.

